



HAL
open science

**”1799: l’ __Essai sur l’art oratoire__ de Joseph Droz.
Histoire d’un livre”**

Eric Negrel

► **To cite this version:**

Eric Negrel. ”1799: l’ __Essai sur l’art oratoire__ de Joseph Droz. Histoire d’un livre”. Dix-Huitième Siècle, 2003, 35. hal-02169862

HAL Id: hal-02169862

<https://hal.science/hal-02169862v1>

Submitted on 27 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1799 : L'ESSAI SUR L'ART ORATOIRE
DE JOSEPH DROZ

HISTOIRE D'UN LIVRE

Il ne s'agit donc pas de former seulement un écrivain qui, dans le silence du cabinet, traite avec éloquence des sujets trop indifférents aux ennemis de sa patrie, pour que son repos en soit jamais troublé ; et qui, lors même qu'il entrera dans des discussions périlleuses, donne son opinion loin du danger. L'orateur paie plus cher les services qu'il rend à ses semblables : en opposition constante avec les ennemis de son pays, c'est corps à corps qu'il lutte contre ceux dont il attaque les projets (Joseph Droz, *Essai sur l'art oratoire*, Paris, an VII [1799], p. 2).

La décennie révolutionnaire marque en France le triomphe de l'éloquence politique. Une parole publique nouvelle se fait entendre, qui crée des espaces de communication inédits, investit des lieux, des formes, des supports et les transforme, multipliant les modes d'expression et s'amplifiant par réfractions, échos et dispersions. Une parole publique qui est avant tout brouhaha, faisceau de voix singulières, divergentes ou contradictoires. Rompant le silence imposé par le double despotisme d'un pouvoir monarchique absolu et d'une religion d'État autoritaire, les hommes de la Révolution font l'expérience enivrante de la liberté de parole et mesurent, dans le même temps, la force et l'efficacité de cette parole publique souveraine. Autorisant l'expression des points de vue, donnant un cadre à leur confrontation, la Révolution instaure une logique du *débat* qui fait de chaque citoyen un acteur politique potentiel. Les révolutionnaires peuvent avoir le sentiment qu'ils font l'histoire et que la parole éloquente, l'espace de communication réciproque dans lequel elle s'inscrit, jouent un rôle crucial. La Révolution française est, fondamentalement, un événement oratoire.

Mais alors même que se multiplient les lieux d'exercice d'une parole politique nouvelle (assemblée nationale, assemblées sec-

tionnaires, sociétés populaires, clubs), alors qu'émergent des figures d'orateurs originales (« missionnaires » patriotes, pamphlétaires, publicistes, porte-parole et pétitionnaires, acteurs et dramaturges), alors que sont mis en scène les conflits, que sont pensées les modalités de leur expression concurrente et de leur résolution par la discussion et la négociation, alors que cette expérience oratoire est avant tout une expérience rhétorique, les révolutionnaires auront, paradoxalement, une attitude violemment hostile vis-à-vis de la rhétorique, entendue comme *art* forcément artificieux de persuader par le discours, comme théorie d'une parole publique dangereusement captieuse. La Révolution ramène en France la tribune politique, mais c'est pour y faire le procès de la rhétorique.

Les hommes de la Révolution adoptent une position antirhétorique qui s'est développée au cours de la deuxième moitié du siècle et dont l'expression la plus nette se trouve sous la plume de D'Alembert dans le Discours préliminaire de l'*Encyclopédie*. Prônant l'idée d'une éloquence naturelle, expression spontanée de la ferveur d'un engagement et témoignage indirect de l'authenticité des croyances et des convictions défendues, les révolutionnaires rejettent toute technique rhétorique, considérée comme un instrument de manipulation et d'imposture. Diabolisée par les orateurs mêmes qui font l'expérience vivante de la parole éloquente, la rhétorique est également exclue des projets d'éducation ou marginalisée. Ainsi les Écoles centrales, créées en 1795, destinées à remplacer les collèges d'Ancien Régime et ayant pour mission de former les fonctionnaires de la nouvelle République, mettent-elles en pratique les projets d'instruction publique élaborés par Condorcet et qui laissent peu de place à la rhétorique : dans leurs programmes d'enseignement, triomphent, selon un parti pris résolument rationaliste, les sciences et la Grammaire générale. L'éloquence même, conçue comme phénomène naturel et ne procédant pas d'un apprentissage, est regardée avec méfiance : parce qu'elle séduit notre imagination et fait appel à l'émotion, qu'elle est source d'erreur et d'égarement, elle ne peut être que nuisible dans les assemblées, où les décisions politiques doivent être prises en écoutant la seule raison. Pour les Idéologues, l'éloquence, et encore moins la rhétorique, ne sauraient intervenir dans le débat politique. Si la parole éloquente peut avoir un rôle à jouer, c'est loin des assemblées, auprès du peuple auquel le savoir sera diffusé par le biais de réjouissances publiques, de fêtes ou de chansons, ou par le biais de la littérature. Refusant

d'être théorisée par ceux-là mêmes qui lui donnent corps, l'éloquence révolutionnaire n'imprènera pas, ou marginalement, l'histoire de la rhétorique¹.

Marginalement ? Au milieu des anathèmes, des voix, isolées, se font entendre, qui ont chacune leur singularité mais qui s'accordent pour reconnaître à l'éloquence une fonction politique essentielle dans l'espace public démocratique que la Révolution a ouvert. Une éloquence maîtrisée et réfléchie, c'est-à-dire soutenue par un enseignement rhétorique qui assure la formation oratoire des futurs hommes politiques et définisse le cadre dans lequel les opinions pourront s'affronter en respectant les règles du débat démocratique. Des voix comme celle de La Harpe, par exemple, ou celle de M^{me} de Staël ; celle, surtout, de Joseph Droz. Celui-ci publie en 1799 à Paris, chez Merlin et chez Fayolle, un *Essai sur l'art oratoire* qui est le seul traité de rhétorique publié pendant la Révolution². Certes, et malgré une condamnation de façade souvent tactique des ruses et ficelles rhétoriques destinée à discréditer la parole de l'adversaire, les orateurs et les hommes politiques de la Révolution se sont servis de nombreux manuels de rhétorique, mais ces ouvrages, manuscrits anonymes et dont la datation est difficile, se contentent de reproduire des passages

1. Sur les débats autour de la rhétorique et de l'éloquence politique, voir les travaux de Jean-Paul Sermain, Peter France, Jacques Guilhaumou, Aurelio Principato, Patrick Brasart, Françoise Douay et Michel Delon ; sur les Écoles centrales, voir les études de Claude Désirat et Tristan Hordé, et celles de Brigitte Schlieben-Lange (références données plus loin, dans la bibliographie). Cette attitude dénégatoire ou hostile à l'égard de la théorie rhétorique a ensuite influencé la façon dont historiens et critiques ont appréhendé la Révolution : à de rares exceptions près, l'éloquence révolutionnaire n'a pas été replacée dans le cadre d'une réflexion rhétorique. C'est au contraire la volonté d'interroger mutuellement la culture révolutionnaire et la culture rhétorique qui marque les différentes contributions du volume *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, Éric Négrel et Jean-Paul Sermain (dir.) (Oxford, Voltaire Foundation, 2002, SVEC). On pourra également se reporter à la bibliographie de cet ouvrage (p. 313-26).

2. C'est J.-P. Sermain qui a redécouvert l'*Essai* au cours des années 1980. Il lui a alors consacré deux développements ; un, assez bref, dans « Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique », dans Winfried Busse et Jürgen Trabant (dir.), *Les Idéologues* (Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins Publ. Co., 1986), p. 147-65, et un second plus ample dans « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française », *Il Confronto letterario* VII/11 (1989), p. 95-113. Dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, il propose une étude de fond de l'*Essai* : « Une rhétorique républicaine : l'*Essai sur l'art oratoire* de Joseph Droz », p. 257-68. Nous reprenons ici certaines de ses analyses. Dans le même volume, voir également sa contribution sur La Harpe et celle de P. Brasart sur M^{me} de Staël.

de traités antérieurs, des définitions, des classements, agrémentés de notes personnelles, et n'ont donc qu'une fonction pratique immédiate : sortes de compilation ou d'aide-mémoire à usage privé pour celui qui doit parler en public au sein d'un espace délibératif nouveau. *L'Essai sur l'art oratoire* a une tout autre ambition et constitue l'unique effort pour problématiser de façon synthétique l'éloquence révolutionnaire à partir de la tradition rhétorique.

■ Son auteur, François-Xavier-Joseph Droz, est né à Besançon le 31 octobre 1773. Destiné à la magistrature par ses parents, il arrive à Paris en 1792, après la journée du 10 août et la suspension du roi. Il est présent dans la capitale pendant les massacres de septembre. A l'automne, il décide de se ranger sous les drapeaux de la toute nouvelle république et rejoint le 12^e bataillon des volontaires du Doubs. Il a dix-neuf ans. Quelques mois plus tard, en 1793, il se fait élire capitaine et sert pendant plus de trois ans sous Scherer et Desaix, prenant part à la campagne du Rhin et au siège de Mayence en 1795. Affaibli physiquement, il est libéré du service en 1796 et obtient un poste de professeur de belles-lettres à l'École centrale du département du Doubs à Besançon, où il aura Charles Nodier pour élève. Les Écoles centrales ayant été fermées en 1802, il retourne à Paris l'année suivante, rencontre Cabanis et fréquente la « société d'Auteuil » qui se réunit périodiquement chez le savant ; il s'y lie d'amitié avec Destutt de Tracy, Andrieux, Ducis, Picard. Comme de nombreux gens de lettres de l'époque, Droz obtient une place dans l'administration des Droits réunis. Il publie des ouvrages d'économie politique, de philosophie morale, d'esthétique, d'histoire, écrit deux romans et collabore à divers journaux dont *Le Spectateur politique et littéraire*. Il est reçu à l'Académie française en 1825, puis à l'Académie des sciences morales et politiques en 1833. Il meurt à Paris le 9 novembre 1850.

Doublement engagé dans la Révolution, physiquement et intellectuellement, Droz offre en 1799 avec son *Essai sur l'art oratoire* une réflexion théorique qui prend la mesure des bouleversements politiques et tente de formuler les conditions d'exercice, les modalités et les enjeux d'une parole démocratique inédite. Publié quelques semaines avant le coup d'État du 18 Brumaire, l'*Essai* s'inscrit dans le cadre de la République, s'applique à elle et entend en préserver les acquis. C'est ce qui en fait, selon l'expression de Jean-Paul Sermain, une « rhétorique républicaine » : « Droz envisage uniquement ce qui attend l'orateur qui parle en public



Dessin de Nicolas-Eustache MAURIN reproduit dans le tome 1 des *Œuvres de Joseph Droz* (Paris, J. Renouard, 1826).

et agit politiquement par la parole. Il reprend ainsi le flambeau polémique de La Harpe et retrouve le propos d'Aristote. Ce lien de l'éloquence et de la démocratie qu'on avait dit perdu avec les monarchies, que la Révolution avait écarté au nom d'exigences modernes de rationalité et d'un fantasme d'unanimité, Droz le retrouve innocemment, s'y installe sans discussion préalable. Si son livre s'apparente à une refondation républicaine, c'est non en justifiant son ambition — il ne se met pas sur la défensive — mais en mettant au centre de son texte l'orateur et les fonctions qu'il remplit dans la République » (« Une rhétorique républicaine », art. cité, p. 260). La rhétorique de Droz ne se soucie pas de former un « écrivain » qui compose « loin du danger », « dans le silence de son cabinet » ; cette rhétorique entend former des « orateurs » qui soient des acteurs politiques, qui « luttent » « corps à corps » avec leurs « ennemis », dans le tumulte des assemblées (*Essai sur l'art oratoire*, p. 2). Dans deux pages liminaires, Droz rattache son *Essai* à la tradition rhétorique et reconnaît ses dettes envers les auteurs de l'Antiquité comme envers les écrivains du 18^e siècle (Aristote, Cicéron, Quintilien, D'Alembert, Marmontel, Hugh Blair). S'il se décide à son tour, après tant d'autres, à écrire « sur l'art oratoire », c'est que la Révolution a radicalement changé la donne : « Son utilité, dans un état libre, m'a fait seule penser qu'un nouvel essai dont il serait l'objet pourrait encore être vu avec indulgence » (n.p.). C'est toutefois très prudemment qu'il annonce la nouveauté radicale de son propos : « Quant aux principes nouveaux que j'ai quelquefois cherché à établir, je ne dirai qu'un mot : j'ai écrit ce qui m'a paru exact, sans examiner si j'avais les autorités en ma faveur, mais aussi sans avoir jamais le désir d'innover ». Ambitionnant « le suffrage des personnes chargées d'enseigner l'art dont traite cet écrit », il s'autorise ensuite d'une double qualification (« Étant ami des lettres et membre d'une École centrale ») pour souhaiter que son *Essai* soit avant tout un manuel destiné à accompagner l'enseignement délivré au sein de ce « système d'instruction » qu'offrent les Écoles centrales, « le meilleur [...] qu'on ait encore mis en pratique ». Par son contenu, l'ouvrage est donc doublement rattaché à l'actualité : il offre une réflexion théorique sur la place et la fonction de l'éloquence politique « dans un état libre », définit les tâches d'un orateur-citoyen, et il propose une technique rhétorique et une méthode d'enseignement qui s'adressent à un cadre institutionnel spécifique.

Dans son numéro du 20 frimaire an VIII (11 décembre 1799), *La Décade philosophique, littéraire et politique* publie, quelques

mois à peine après sa parution, un compte rendu enthousiaste de l'*Essai sur l'art oratoire*, qui en apprécie très justement la portée politique³. L'auteur du compte rendu constate que le nouveau contexte historique imposait d'entièrement repenser le contenu et les finalités des traités de rhétorique : « Ces traités, comme beaucoup d'autres livres destinés à l'instruction de la jeunesse, auraient besoin, depuis la Révolution, d'être refaits dans un autre esprit, et dirigés vers un nouveau but » (p. 468-69). La société nouvelle née avec la Révolution a créé des lieux de parole inédits, et l'enseignement rhétorique doit préparer à l'exercice pratique de cette parole publique nouvelle : « La carrière de l'éloquence était bien plus bornée, bien plus rétrécie quand nous n'avions ni tribune nationale, ni gouvernement représentatif, ni liberté de la presse et des opinions » (p. 469). L'auteur souligne alors combien cette réflexion théorique est bienvenue : « Le C[itoyen] Droz a surtout considéré l'art de l'éloquence dans un état libre. C'est à former des *orateurs citoyens* que son ouvrage est destiné ; et, sous ce point de vue, on peut dire qu'il est neuf et qu'il nous manquait » (p. 470-71, souligné dans le texte). L'orateur devra suivre une formation « totale » et ses différents objets d'études seront « la politique, la morale, la législation, l'histoire, la grammaire, la logique, les ouvrages de grands orateurs qui sont venus avant lui » (p. 471). Ces « orateurs citoyens » que Droz appelle de ses vœux, le compte rendu note bien qu'ils seront des hommes politiques accomplis : « Aucune des matières qui touchent à l'intérêt public, finances, marine, art militaire, etc., ne devraient être étrangères à l'orateur, puisqu'il peut avoir à traiter chacune d'elle » (p. 471-72). Enfin, l'auteur termine en évoquant l'avenir pédagogique de l'*Essai* qui pourra devenir « un livre usuel pour les Écoles centrales » (p. 473).

Or les programmes d'enseignement des Écoles centrales réservent, on l'a vu, une place plus que congrue à la rhétorique au profit de la Grammaire générale. La rhétorique est enseignée dans le cadre du cours de belles-lettres, au sein de l'ensemble « Langues et Belles-Lettres ». Une rhétorique purement littéraire donc, qui met ses outils au service de l'étude stylistique des textes et a pour objectif la formation du goût et la maîtrise de

3. Ce compte rendu n'est pas signé ; c'est donc J.-B. Say, le « rédacteur principal », qui en prend la responsabilité, conformément à ce que précise la page de titre de la revue. Dans son premier numéro de l'an VIII, daté du 10 vendémiaire (2 octobre 1799), *La Décade* avait déjà signalé dans sa rubrique « Annonces. Livres nouveaux » la parution de l'*Essai sur l'art oratoire* (p. 57).

la langue. La Grammaire générale, en revanche, est tournée vers l'actualité et fait partie de l'ensemble « Sciences métaphysiques, morales et politiques ». Cependant, l'écart a parfois été grand entre les programmes d'enseignement arrêtés par le Conseil d'instruction publique et ce qui s'est réellement enseigné dans les Écoles : ainsi, dans les cours même de Grammaire générale, la rhétorique est-elle présente de façon oblique et aléatoire mais avec une certaine constance⁴. Droz conçoit, mûrit et rédige son *Essai* alors qu'il enseigne les belles-lettres à l'École centrale de Besançon. La place réservée à la rhétorique dans son enseignement a été capitale. En 1800, paraissent à Besançon des *Plans d'enseignement suivis par les professeurs à l'École centrale du département du Doubs, précédés d'un discours sur les améliorations faites à l'instruction dans cette école* (Impr. de Briot, an IX). C'est Droz qui a tenu le discours, le 10 brumaire an IX (1^{er} novembre 1800), à l'ouverture des cours de la nouvelle année scolaire. Ces *Plans d'enseignement* rendent compte de la réflexion commune menée par le jury d'instruction publique et les professeurs de l'École centrale de Besançon afin de redéfinir les enjeux de leur enseignement, d'en préciser les modalités et de le rendre plus efficace. Les *Plans d'enseignement* marquent l'aboutissement de ce projet pédagogique approuvé par la préfecture du Doubs et le ministère de l'intérieur. Leur publication a été décidée par le préfet afin de communiquer à toutes les Écoles centrales les résultats obtenus à Besançon. Chacun des professeurs définit la matière qu'il enseigne et présente sa méthode d'enseignement. Droz expose ainsi la composition de son cours de belles-lettres, divisé « en deux parties principales, l'art oratoire et l'art poétique » (p. 43). Dans la présentation qu'il en fait, ces deux parties sont nettement déséquilibrées au profit de l'art oratoire, puisque Droz consacre à celui-ci sept pages et une page et demie à l'art poétique. Il pose les fondements d'une rhétorique dont la définition est à des années-lumière de celle proposée par les programmes des Écoles centrales, une rhétorique-action, cet art véritablement oratoire qu'a décrit et analysé l'*Essai* l'année précédente. L'enseignement rhétorique se fait en vue de l'exercice

4. Voir dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, la contribution de Brigitte Schlieben-Lange et Jochen Hafner sur la place réservée dans les faits à la rhétorique au sein de l'enseignement de la Grammaire générale. En appendice à leur étude est reproduit le tableau manuscrit du plan d'études des Écoles centrales arrêté par le Conseil d'instruction publique le 16 pluviôse an VIII (5 février 1800).

pratique de la parole par des élèves qui doivent devenir des orateurs : « Dans un cours de belles-lettres, les leçons sur l'art oratoire sont les plus importantes, car l'élève doit mettre en pratique les préceptes qu'elles lui présentent. Il n'est personne qui ne voie sous combien de rapports il est essentiel de savoir exprimer ses idées ; on sent aussi que dans la carrière ouverte à l'orateur, le but étant d'être utile, des talents transcendants ne sont point indispensables pour mériter l'estime générale » (p. 49) ⁵.

Cet enseignement rhétorique a marqué le jeune Nodier, et on peut en saisir l'influence, une dizaine d'années plus tard, dans le cours de belles-lettres que ce dernier professe à Dole, dans le Jura, de juillet 1808 à avril 1809. Son cours est également partagé entre art oratoire et art poétique, mais l'art oratoire se taille la part du lion, l'éloquence révolutionnaire est exaltée et le genre délibératif placé au sommet de la hiérarchie des genres en prose. Dans son Discours inaugural, Nodier se place même sous le patronage de son ancien maître à l'École centrale de Besançon : « Ce n'est que dirigé par les principes immuables des grands hommes qui ont posé les bases de l'art oratoire et de la poétique [...] que j'entre dans la nouvelle carrière où votre confiance encourage mes premiers pas. Regardez-moi donc comme un condisciple qui vient recommencer au milieu de vous les études de la jeunesse [...] et qui, assez heureux pour avoir reçu les éléments de la littérature d'un père accoutumé à les enseigner, et depuis des Droz, des Sélis, des La Harpe, se fait un bonheur plus parfait encore de vous entretenir de ces traditions et de vous les rendre utiles » ⁶.

L'*Essai sur l'art oratoire* reflète dans le détail ce qu'a été l'enseignement de Droz, et il convient de replacer l'ouvrage dans ce que nous savons de l'activité foisonnante de son auteur au cours de ces années d'enseignement à Besançon, alors que Droz

5. Lorsqu'il rend compte, dans son discours liminaire, du désir qu'ont les professeurs d'histoire de confier les leçons de géographie élémentaire à des élèves avancés, Droz pense aussitôt au bénéfice que les élèves en retireraient d'un point de vue rhétorique : « Quel avantage ne serait-ce pas pour des jeunes gens, prêts à terminer leurs études, que d'avoir ce moyen pour s'accoutumer à porter la parole en public et à s'énoncer avec facilité » (p. XIII).

6. Nodier, *Cours de belles-lettres*, éd. Annie Barraux (Genève, Droz, 1988), p. 35-36. Sur la position contrastée de Nodier à l'égard de la rhétorique, voir P. Brasart, *L'Éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814)* (thèse de doctorat, Université de Tours, 1992), p. 686-98.

compte parmi les notables de la ville, qu'il prend part aux affaires publiques et s'engage personnellement dans la vie de la cité. De cette activité qui excède le cadre institutionnel de l'École centrale, il nous reste des discours imprimés : un éloge funèbre du général Hoche prononcé en octobre 1797 ; des discours prononcés à l'occasion de réjouissances publiques : la fête de la Reconnaissance en mai 1798, la fête de la Jeunesse en mars 1799 ; deux discours concernant le système d'instruction que les Écoles centrales ont mis en place : le premier, prononcé en août 1798, étudie « les avantages de l'enseignement actuel comparé avec l'ancien », et le second, prononcé en novembre 1800, est celui qui précède les *Plans d'enseignement*. En décembre 1801, Droz tient également, toujours à Besançon, un *Discours sur le droit public* (votre notre bibliographie).

▣ *L'Essai sur l'art oratoire* paraît, lui, en fructidor an VII, comme l'indique la page de titre d'un exemplaire que possède la Bibliothèque universitaire d'Augsbourg (III.1.8°350) : ESSAI // SUR // L'ART ORATOIRE, // PAR LE CITOYEN DROZ, // Professeur // de Belles-Lettres à l'École Centrale du // Département du Doubs. // Fleuron. // A PARIS, // Chez MERLIN, // Libraire, rue du Hurepoix, n° 13, // près du Pont Saint-Michel ; // Et chez FAYOLLE, Libraire, rue Honoré, n° 1442, // près Saint — Roch. // Filet. // FRUCTIDOR, AN VII. // — Imprimerie (R.) : DE L'IMPRIMERIE DE BRIOT. // in-8°, VIII n. ch. — 262 p. ; sign. 2-16⁸, 17⁴

P. I-II n. ch. bl. — *P. III n. ch.* : faux-titre. — *P. IV n. ch. bl.* — *P. V n. ch.* : titre. — *P. VI n. ch. bl.* — *P. VII-VIII n. ch.* : avant-propos de l'auteur. — *P. 1* : début du texte, de la première partie et du chapitre premier. — *P. 260* : fin du texte, de la seconde partie et du chapitre XIII, signalée par la mention « FIN ». — *P. 261-262* : table des chapitres terminée par la mention « FIN DE LA TABLE », qui précède l'indication de l'imprimeur. — *P. 263-264 n. ch. bl.*

Le mois de fructidor an VII court du dimanche 18 août 1799 au dimanche 22 septembre 1799. C'est le dernier mois du calendrier républicain : le 23 septembre 1799, nous sommes déjà au 1^{er} vendémiaire de l'an VIII. Quelques semaines encore et Napoléon Bonaparte, le 18 brumaire suivant (9 novembre 1799), renverse le Directoire et supprime à la fois le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Aux cinq directeurs succèdent trois consuls, mais dans les faits un seul homme réunit en ses mains tous les pouvoirs. La république est maintenue en droit, mais le

Consulat la transforme en une dictature césarienne. C'est donc dans une France encore démocratique, à la fin de l'an VII, en août ou en septembre, que les exemplaires de l'*Essai sur l'art oratoire* sont sortis « de l'imprimerie de Briot », ainsi qu'il est précisé au bas de la dernière page du livre. C'est chez ce même Briot, son concitoyen à Besançon, que Droz a fait imprimer plusieurs de ses discours⁷. Mais contrairement à ces opuscules, l'*Essai sur l'art oratoire* est mis en dépôt chez deux libraires parisiens, Jacques-Simon Merlin (1765-1835) et Louis Fayolle (1769-18..) ⁸. Pour autant les presses de Briot n'ont pas dû tirer l'*Essai* à un nombre d'exemplaires bien supérieur à celui des discours publiés à Besançon. La Bibliothèque nationale de France possède un exemplaire de l'ouvrage, mais daté de 1800 (X.18534). Il ne s'agit pas d'une réédition mais d'une *nouvelle émission* : un an après la parution de l'*Essai*, les exemplaires invendus ont été modifiés pour une nouvelle vente. Les mêmes feuillets ont été réutilisés et seul le feuillet de titre a été substitué :

ESSAI // SUR // L'ART ORATOIRE, // PAR JOSEPH DROZ,
// Professeur de Belles-Lettres. // *Filet*. // A PARIS, // Chez Ant.
Aug. RENOUARD, Libraire, // rue S. André-des-Arcs, n° 42. //
an VIII. — 1800. // — Imprimerie (R.) : DE L'IMPRIMERIE
DE BRIOT. //

Antoine-Augustin Renouard (1765-1853), qui a exercé à Paris en tant que libraire de 1793 à 1825, s'est donc chargé de la nouvelle émission de l'ouvrage, un an à peine après sa sortie. Renouard, qui a pris une part active à la Révolution : il est électeur de 1791 à 1792 et appartient au Club des Jacobins. En 1793, il devient membre du Conseil général de la Commune de Paris et commissaire civil. Au cours de l'an II, il est également

7. Plusieurs Briot ont vécu à Besançon à la même époque : Pierre-Joseph Briot (1771-1827), qui a pris une part active à la Révolution, ou son frère, Pierre-François (1773-1826), qui a été chirurgien ; mais je n'ai pas encore retrouvé la trace de ce Briot imprimeur. Dans les *Plans d'enseignement*, la mention « De l'imprimerie de Briot » ne se trouve plus au bas de la dernière page du livre, mais suit, sur la page de titre, l'indication du lieu d'édition (Besançon). Est en outre donnée l'adresse de l'imprimerie : « Rue de la Liberté, n° 594 ».

8. Louis Fayolle est originaire de Lyon, mais il est peu probable qu'il y ait exercé précisément en l'an VII (du 22 septembre 1798 au 22 septembre 1799), comme le suggèrent Jean-Dominique Mellot et Élisabeth Queval dans leur *Répertoire d'imprimeurs/libraires, 16^e-18^e siècle* (Paris, Bibliothèque nationale de France, 1997), p. 263. Le libraire Henry Tardieu indique d'ailleurs dans son *Almanach typographique ou Répertoire de la librairie* (Paris, H. Tardieu, an VII) que Fayolle exerce à Paris en l'an VII.

membre du comité civil de la section des Amis-de-la-Patrie. C'est à cette date qu'il se lance dans la librairie. Bibliophile, il s'élève contre une décision prise en octobre 1793 par les comités du gouvernement de changer les reliures de tous les livres portant des armes ou des fleurs de lys, d'enlever les pages armoriées, les préfaces et les dédicaces à des rois ou des grands. Il publie une *Lettre au comité d'instruction publique* (Paris, an II [1793]) ainsi que des *Observations de quelques patriotes* (MM. A.-A. Renouard, Chardin et A. Charlemagne) sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts (Paris, F. Didot, an II [1794]) et obtient le rapport de la décision. Arrêté après le 9-Thermidor, il est libéré le 13 frimaire an III (3 décembre 1794). A nouveau arrêté le 5 prairial (25 mai 1795), il est mis en liberté provisoire le 22 (10 juin 1795). Ce n'est qu'en 1812 qu'il sera breveté libraire. Il se retire des affaires en 1825 et son fils, Jules Renouard, lui succède en 1826⁹.

En 1800, le libraire veut redonner l'attrait de la nouveauté au livre de Droz qui n'a peut-être pas eu l'écho escompté, et sans doute Droz lui-même a-t-il part à cette nouvelle émission ; il renvoie en tout cas dans la présentation qu'il donne de son cours de belles-lettres pour les *Plans d'enseignement* (p. 49). Nous ne savons pas à combien d'exemplaires a été tiré l'ouvrage, mais, en un an, seul un petit nombre d'exemplaires avec la page de titre de 1799 a dû être écoulé¹⁰. De fait, nous n'en avons localisé que deux : celui décrit ici, que possède la Bibliothèque universitaire d'Augsbourg, et un exemplaire que possède le British Museum (1086.e.18.(1.)). La nouvelle émission de 1800 change la page de titre et ce sont ces exemplaires modifiés qui se trouvent, par exemple, à la Bibliothèque nationale de France ou à la Bayerische Stadtsbibliothek de Munich (L.eleg.g.113).

9. Droz reste fidèle à son libraire jusqu'en 1825 et publiera ensuite chez Renouard fils.

10. Dans le *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, avec notes bibliographiques, critiques et littéraires* que Renouard publie anonymement en deux volumes en 1819 (Paris, A.-A. Renouard) et dans lequel il fait le recensement de ses propres livres, seul est mentionné, de Droz, l'*Essai sur l'art d'être heureux*. Renouard décrit les trois premières éditions qu'il possède et précise à propos de l'édition originale de 1806 qu'elle a été « tirée à 1000 exemplaires, et épuisée en 3 mois » (t. 1, p. 194). En 1806, Droz n'est pas encore un auteur reconnu. Mais il fréquente les milieux lettrés de la capitale et a publié en 1804, sur le conseil de Cabanis, un roman épistolaire, *Lina ou les Enfants du ministre Albert* (Paris, Fain), qui a su se faire remarquer. En outre, le libraire parisien Renouard a évidemment, en 1806, une cadence de tirage bien supérieure à celle du bisontin Briot en 1799.

Daté de 1799 ou de 1800, le livre reste un livre rare. Et la nouvelle édition de 1800 a rendu l'édition datée de 1799 encore plus rare... ce qui a contribué à la faire oublier. Dès 1828, J.-M. Quérard ne mentionne plus que l'édition datée de 1800 (*La France littéraire*, t. 2, Paris, Didot, p. 596), alors que la *Biographie nouvelle des contemporains ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité*, de A. V. Arnault et autres, indiquait encore, en 1822, la date de 1799 (t. 6, Paris, Librairie historique, p. 78)¹¹. Dans sa notice que publie *Le Constitutionnel* du 9 décembre 1850, à l'occasion du décès de Droz, Sainte-Beuve donne encore l'année 1799 pour date de publication de l'*Essai*, de même que Mignet dans sa « Notice historique sur la vie et les travaux de M. Droz » lue à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques le 3 avril 1852¹². Et même si Hoefer signale lui aussi en 1868 dans sa *Nouvelle biographie générale* que l'*Essai sur l'art oratoire* a été publié par Droz en 1799 (Paris, Didot, 1868, p. 810), cette première date de publication va s'effacer des mémoires. Oubli que Droz lui-même a encouragé, puisqu'il refuse que l'*Essai* soit réédité en 1826 dans ses *Œuvres* publiées à Paris chez Jules Renouard, alors que c'est le père de ce dernier qui a pris en charge la nouvelle édition de 1800. Quérard précise que ces *Œuvres* ne « renferment qu'une partie » des ouvrages de l'auteur, « mais c'est la seule partie que M. Droz ait voulu qui soit conservée : il a même interdit à ses héritiers et à son éditeur de jamais réimprimer autre chose que les ouvrages contenus dans ces deux volumes ». Assez contradictoirement, Quérard signale une réédition de l'*Essai* en 1806 (in-8°), édition dont nous n'avons retrouvé aucune trace. S'agit-il d'une troisième édition ? Mais même une édition semble improbable, le traité étant devenu fondamentalement inacceptable sous l'Empire¹³. Quoi qu'il en soit, en

11. Quérard donne pour date de parution l'année 1800, mais indique que l'éditeur est « Merlin », l'un des deux libraires parisiens chez qui l'édition originale de 1799 a été mise en dépôt. Quérard semblait donc bien disposer d'un exemplaire daté « An VII ». Aurait-il fait une erreur de conversion entre calendrier républicain et grégorien ?

12. La notice de Sainte-Beuve a été publiée dans la plaquette intitulée *Funérailles de M. Droz* rassemblant les différents discours prononcés à cette occasion (Paris, Institut national de France, 1851). La notice de Mignet a été publiée en tête de la septième édition de l'*Essai sur l'art d'être heureux* (Paris, J. Renouard, 1853). Les références à l'*Essai sur l'art oratoire* se trouvent respectivement p. 17 et 16.

13. En 1822, la *Biographie nouvelle des contemporains* mentionnait déjà, en plus de 1799, la date de 1806. 1806 est l'année de parution de l'*Essai sur l'art*

refusant d'intégrer l'*Essai sur l'art oratoire* à ce recueil d'*Œuvres* qui vient couronner son élection à l'Académie française, Droz non seulement fait oublier la date de publication de l'*Essai*, mais jette un voile de dénégation sur l'ouvrage lui-même. Le 7 juillet 1825, lors de la réception de Droz à l'Académie française, Auger ignore, dans sa Réponse, l'*Essai sur l'art oratoire* et passe même sous silence toute la période révolutionnaire du récipiendaire¹⁴.

Le reniement par Droz de ses premiers écrits décide de la perception que tout le 19^e siècle aura de son engagement révolutionnaire. Perception illustrée, par exemple, par Emile de Bonnechose, qui appartient à la génération suivante et à qui Droz voue une amitié paternelle et bienveillante pendant un quart de siècle : dans sa « Notice sur Joseph Droz et sur ses ouvrages », qui accompagne la réédition de 1858 de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, Bonnechose ramène avec une douce condescendance le passé révolutionnaire de Droz à un simple égarement de jeunesse¹⁵. Et c'est le fade roman paru en 1804, *Lina ou les Enfants du ministre Albert*, qui devient le « premier livre » que Droz ait publié ! On ne s'étonnera pas que la condamnation la plus virulente vienne du comte de Montalembert, successeur de Droz à l'Académie française. Fils d'un émigré français et d'une Écossaise protestante, Montalembert fut député de la droite catholique ultramontaine sous la Seconde République. Il était monarchiste avant de se rallier au coup d'État du 2 décembre 1851. Il prononce son discours de récipiendaire le 5 février 1852, soit quelques semaines après le vote de la nouvelle Constitution qui renforce l'exécutif au détriment du législatif, et prépare ainsi le rétablissement de l'Empire, le 2 décembre suivant. « Le spectre rouge » de la révolution de février 1848 et des journées insurrectionnelles de Juin est dans tous les esprits des nouveaux dirigeants et

d'être heureux : sans doute les deux titres ont-ils été confondus par Arnault et ses collaborateurs et Quérard a-t-il répété l'erreur.

14. *Discours de réception prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Droz, le 7 juillet 1825* (Paris, F. Didot, 1825).

15. « On peut sans doute reconnaître dans tous les écrits de cette date l'influence des idées régnantes, et il est, en effet, presque impossible, à l'âge où les impressions extérieures sont encore si vives, de se soustraire entièrement à l'action des milieux où l'on vit. Droz paya donc son tribut aux doctrines qui étaient alors incontestées et souveraines, à celles de Condillac et de son école ; il fut atteint de leur souffle, sous lequel cependant il ne ploya jamais, elles affectèrent son esprit sans pénétrer jusqu'à son cœur » (Paris, V^{ve} Renouard), p. IV-V.

des classes possédantes. L'heure n'est pas à la glorification des engagements républicains, et Montalembert a soin d'opposer de façon rigide et systématique Joseph l'écervelé au sage M. Droz, ce qui lui permet de saigner tranquillement le jeune révolutionnaire : « C'est de ce temps que datent ses premiers écrits. Ils ne portent que trop le cachet de l'époque. Non seulement l'auteur y applaudit à la Révolution, au 10 août et au 18 fructidor ; mais il s'y livre à des jugements historiques et philosophiques qui forment le contraste le plus complet avec les nobles œuvres de sa maturité et de sa vieillesse. Il y professe un enthousiasme puéril pour Diderot, Mably, Raynal et Jean-Jacques, qu'il appelle l'*apôtre et le martyr de la vérité* : il y déclame contre le clergé, contre Pie VI, contre les *vils cénobites* ; contre la barbarie du moyen âge [...]. Après avoir ainsi jugé le passé, il arrive aux temps modernes pour placer Condillac parmi les plus grands hommes que la France ait produits, et pour s'incliner devant le génie et l'éloquence de Garat. Il compare l'ancien système d'éducation à celui des nouvelles écoles, et n'hésite pas à reconnaître la supériorité de celles-ci [...]. Au milieu même de ces aberrations, on distingue la trace d'études sérieuses et variées, avec un certain entrain de style qui promettait un écrivain. Si je ne faisais que le panégyrique de M. Droz, je devrais garder le silence sur ces péchés de jeunesse qu'il eût voulu ensevelir dans l'oubli et qu'il a depuis si noblement et si complètement effacés (16) ».

Montalembert cite ou fait référence à l'*Essai sur l'art oratoire* et aux différents discours publiés à la même époque, mais il se garde de les nommer. Ce qu'il sauve de cette condamnation générale, ce qu'il parvient déjà à distinguer, défiguré par les « aberrations » qu'accumule le jeune révolutionnaire, c'est la culture de Droz et son style, qui s'épanouiront plus tard, lorsque Droz sera devenu l'écrivain honorable et respecté auquel il succède sous la Coupole. Mignet et Sainte-Beuve ont une attitude nettement plus nuancée à l'égard des années révolutionnaires de Droz, mais eux aussi ont tendance à négliger l'originalité politique de ses écrits et leur autonomie théorique, pour y projeter rétrospectivement l'ombre écrasante de l'académicien et du philosophe moraliste. C'est également le point de vue adopté par le *Grand*

16. *Discours prononcé par M. le Comte de Montalembert à l'Académie française, en venant prendre séance à la place de M. Droz, le 5 février 1852* (Paris, Sagnier et Bray, 1852), p. 8-9.

dictionnaire universel du 19^e siècle de Pierre Larousse (Paris, 1870), qui mentionne encore l'ouvrage mais de façon dévalorisante, le réduisant à un simple « fragment sur l'art oratoire », sans en indiquer le titre ni la date et en occultant franchement la réflexion théorique de Droz et sa portée politique : à l'époque où Droz enseigne à l'École centrale de Besançon, « [l]es circonstances n'étaient pas favorables aux travaux intellectuels ; il publia néanmoins quelques essais, parmi lesquels son fragment sur l'art oratoire, qui révélait de véritables qualités d'écrivain » (t. 6, p. 1300). Dans la brève notice bio-bibliographique qu'il consacre à Droz en 1879 dans *La Franche-Comté littéraire, scientifique, artistique* (Paris, A. Boyer), Alfred Dantès ne mentionne pas l'*Essai sur l'art oratoire*¹⁷. Un siècle plus tard, en 1967, dans le *Dictionnaire de biographie française* dirigé par Roman d'Amat et R. Limouzin-Lamothe, l'*Essai* est à nouveau mentionné, mais avec la date de 1800 (t. 11, Paris, Letouzey et Ané, p. 840)¹⁸.

Ce sont donc paradoxalement deux attitudes opposées à l'égard de l'ouvrage qui ont également contribué à faire oublier sa date de parution véritable : la nouvelle édition de Renouard, qui entend relancer la vente du livre, et le désaveu par Droz lui-même, qui a condamné son traité aux oubliettes de l'histoire. Les rares critiques modernes qui ont récemment ressuscité l'*Essai sur l'art oratoire* ont été victimes de ce double voile dont le livre a été recouvert¹⁹. L'*Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, publiée sous la direction de Marc Fumaroli aux Presses Universitaires de France (Paris, 1999), donne encore pour date de parution de l'ouvrage l'année 1800²⁰. Avant ou après le 18-Brumaire ; le Directoire ou le Consulat ; les derniers feux de la

17. Pas plus qu'Otto Lorenz dans son *Catalogue général de la librairie française*, t. 2 (Paris, 1868) ou André Berthelot et autres dans *La Grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, t. 14 (Paris, s.d. [1885-1901]). Et cela vaut pour les autres dictionnaires biographiques du 19^e siècle (F. X. de Feller, L. C. Dezobry et J. L. T. Bachelot, etc.).

18. Il n'est guère étonnant que l'*Encyclopædia Britannica* (Londres, 1926, t. 7, p. 596) donne les références exactes de l'édition de 1799 (« Paris, Fructidor, An VII ») : elle s'est appuyée sur l'exemplaire que possède le British Museum.

19. C'est l'exemplaire de la B.n.F. daté de 1800 que J.-P. Sermain a exhumé au début des années 80 et qu'il a utilisé pour ses articles de 1986 et 1989.

20. Aurelio Principato, « L'éloquence révolutionnaire : idéologie et légende », p. 1019-37. Françoise Douay, qui a travaillé avec une copie de l'exemplaire de la Bibliothèque universitaire d'Augsbourg, indique, elle, la date originale de 1799 dans sa contribution au même volume, « La rhétorique en France au 19^e siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », p. 1071-1214.

Révolution ou les troubles prémices de l'Empire. 1799 ou 1800, la différence n'est pas que symbolique²¹.

ÉRIC NÉGREL
UMR LIRE (Lyon)

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Joseph Droz

La bibliographie exhaustive des écrits de Droz reste à faire. Nous nous contentons ici de mentionner les ouvrages majeurs et ceux qui ont été écrits pendant la période révolutionnaire. Ceux-ci sont particulièrement rares : en France, seules la B.n.F. et la Bibliothèque municipale de Besançon semblent en posséder des exemplaires ; nous indiquons leur cote et le fonds auquel ils appartiennent. Une édition critique de *l'Essai sur l'art oratoire* est en préparation, qui devrait faire le point sur la question.

Extrait de divers moralistes anciens et modernes ([Besançon ?], [à frais d'auteur], an IV [1796]) (signalé dans J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. 2 (Paris, F. Didot, 1828) et A.-A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. 2, 3^e éd. (Paris, 1874). Publiée sans nom d'auteur, cette plaquette de 93 p. aurait été tirée par Droz lui-même à vingt-quatre exemplaires)

Éloge funèbre du général Hoche, prononcé par le citoyen Droz, à Besançon, le 30 vendémiaire an VI [samedi 21 octobre 1797] (Besançon, Impr. de Briot, an VI [1797]) (cet *Éloge* se trouve dans l'exemplaire des *Plans d'enseignement suivis par les professeurs à l'École centrale du département du Doubs* que possède la Bibl. mun. de Besançon et qui est un recueil factice ; voir ci-dessous)

Discours prononcé à la fête de la Reconnaissance par le citoyen Droz, à Besançon, le dix prairial, an sixième de la République française [mardi 29 mai 1798]. *Imprimé par ordre de l'administration centrale du département du Doubs* (Besançon, Impr. de Briot, s.d. [1798]) (B.n.F., 8-LB42-1916)

Discours sur les avantages de l'enseignement actuel comparé avec l'ancien, prononcé à l'École centrale du département du Doubs le 30 thermidor an VI [samedi 17 août 1798], par le citoyen Droz, professeur de belles-lettres (Besançon, Impr. de Briot, an VI [1798]) (signalé par André Monglond, *La France révolutionnaire et impériale. Annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés*, t. 4 (Grenoble, B. Arthaud, 1935).

21. Jean-Paul Sermain a bien voulu nous embarquer naguère dans un voyage en terres révolutionnaires ; notre approche de la période a été nourrie de ses travaux. Ces pages voudraient lui exprimer notre gratitude et être comme une trace de nos échanges.

Discours prononcé à la fête de la Jeunesse, par le citoyen Droz, à Besançon, le 10 germinal an VII [samedi 30 mars 1799] (Besançon, Impr. de J. F. Daclin, an VII [1799]) (Bibl. mun. Besançon, 241040, fonds comtois)

Essai sur l'art oratoire (Paris, Merlin et Fayolle, an VII [1799] ; nouvelle édition : Paris, Ant.-Aug. Renouard, an VIII — 1800) (B.n.F., X.18534 ; il s'agit de la nouvelle édition de 1800)

Plans d'enseignement suivis par les professeurs à l'École centrale du département du Doubs, précédés d'un discours sur les améliorations faites à l'instruction dans cette École [prononcé le 10 brumaire an IX (samedi 1^{er} novembre 1800) par Joseph Droz] (Besançon, Impr. de Briot, an IX [1800]) (B.n.F., 8-R-19931 et Bibl. mun. Besançon, 229533, fonds comtois)

Des lois relatives aux progrès de l'industrie ou Observations sur les maîtrises, les règlements, les privilèges et les prohibitions (Paris, Impr. de Laran, an IX — 1801)

Discours sur le droit public, prononcé à l'École centrale du Doubs, le 10 frimaire an X [mardi 1^{er} décembre 1801] par Joseph Droz (Besançon, Impr. de J. F. Daclin, an X [1801-1802]) (Bibl. mun. Besançon, 270588 et 229534, fonds ancien)

Essai sur l'art d'être heureux (Paris, A.-A. Renouard, 1806) (nombreuses rééd.)

Études sur le beau dans les arts (Paris, A.-A. Renouard, 1815)

De la philosophie morale ou Des différents systèmes sur la science de la vie (Paris, A.-A. Renouard, 1823) (lui ouvre les portes de l'Acad. franç.)

Applications de la morale à la politique (Paris, A.-A. Renouard, 1825)

Œuvres de Joseph Droz, 2 vol. (Paris, J. Renouard, 1826) (le tome 1 comprend l'*Essai sur l'art d'être heureux*, un *Éloge de Montaigne*, les *Études sur le beau dans les arts*, et le tome 2, *De la philosophie morale*, les *Applications de la morale à la politique*, une *Notice sur Michel de L'Hospital* et le Discours de réception à l'Académie française)

Économie politique ou Principes de la science des richesses (Paris, J. Renouard, 1829 ; forme le tome 3 des *Œuvres*) (nombreuses rééd. ; lui vaut, en 1833, d'être élu à l'Acad. des sc. morales et politiques)

Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française, 3 vol. (Paris, J. Renouard, 1839-1842)

Études critiques

Brasart, Patrick, *L'Éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814)* (thèse de doctorat, Université de Tours, 1992)

— « Les rendez-vous manqués : M^{me} de Staël et l'éloquence révolutionnaire », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, sous la dir. d'E. Negrel et J.-P. Sermain (Oxford, 2002,

- SVEC), p. 269-276
- *L'Éloquence révolutionnaire* (Paris, Memini, coll. « Bibliographie des écrivains français », à paraître)
- Delon, Michel, « Procès de la rhétorique, triomphe de l'éloquence (1775-1800) », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, p. 1001-1017
- Désirat, Claude ; Hordé, Tristan, « Les Écoles normale : une liquidation de la rhétorique ? Littérature et grammaire dans les programmes de l'École normale de l'an III », *Littérature*, n° 18 (1975), p. 31-50
- « La fabrique aux élites. Théorie et pratique de la Grammaire générale dans les Écoles centrales », *Annales historiques de la Révolution française* 243 (1981), p. 61-88
- Douay-Soublin, Françoise, « La langue de la Raison et de la Liberté : The Crisis of rhetoric in the age of oratory, 1789-1809 », dans Karl A. Roeder, Jr. et John C. Horgan (dir.), *The Consortium on revolutionary Europe, 1750-1850* (Tallahassee, 1992), p. 185-193
- « La rhétorique en France au 19^e siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, p. 1071-1214
- France, Peter, « Éloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la Convention », *Saggi e ricerche di letteratura francese* 24 (1985), p. 141-176
- « A tale of two cities : l'éloquence à Westminster et à Paris », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 35-44
- Guilhaumou, Jacques, « Rhétorique et antirhétorique à l'époque de la Révolution française », dans Christian Croisille et Jean Ehrard (dir.), *La Légende de la Révolution* (Clermont-Ferrand, P.U. Clermont II, 1988), p. 149-159
- *La Langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique* (Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989)
- *Marseille républicaine (1791-1793)* (Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992)
- *L'Avènement des porte-parole de la République (1789-1792). Essai de synthèse sur les langages de la Révolution française* (Ville-neuve-d'Ascq, P.U. Septentrion, 1998)
- « La rhétorique des porte-parole (1789-1792) : le cas Sieyès », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 221-229
- Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Marc Fumaroli (dir.) (Paris, P.U.F., 1999)
- Language and rhetoric of the Revolution*, John Renwick (dir.) (Edimbourg, 1990)
- Négre, Éric, « Le théâtre au service de la Révolution : une rhétorique de l'éloge », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 147-64
- « Le journaliste-orateur : les enjeux rhétoriques dans *Le Publi-*

- ciste de la République française de Jacques Roux (1793) », dans Hans-Jürgen Lüsebrink et Jeremy Popkin (dir.), *Press and Culture in the eighteenth century* (Oxford, Voltaire Foundation, 2004, SVEC, à paraître)
- Principato, Aurelio, « La tradition rhétorique et la crise révolutionnaire : l'attitude de M^{me} de Staël », *Annales Benjamin Constant* 8-9 (1988), p. 107-120
- « L'éloquence révolutionnaire : idéologie et légende », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, p. 1019-1037
- « Comment restituer l'action oratoire de la Révolution ? », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 19-33
- Schlieben-Lange, Brigitte, « "Athènes éloquente" / "Sparte silencieuse". Die Dichotomie der Stile in der französischen Revolution », dans Hans Ulrich Gumbrecht et Karl Ludwig Pfeiffer (dir.), *Stil, Geschichten und Funktionen eines kulturwissenschaftlichen Diskurselement* (Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1986), p. 155-168
- *Idéologie, révolution et uniformité de la langue* (Sprimont, Mardaga, 1996)
- « La Révolution française », dans Sylvain Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 3 (Sprimont, Mardaga, 2000), p. 23-34
- Schlieben-Lange, Brigitte et Hafner, Jochen, « Rhétorique et Grammaire générale dans les Écoles centrales », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 231-244
- Sermain, Jean-Paul, « Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique », dans Winfried Busse et Jürgen Trabant (dir.), *Les Idéologues* (Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins Publ. Co., 1986), p. 147-165
- « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française », *Il Confronto letterario* VI/11 (1989), p. 95-113
- « "Les formes ont ici une valeur" : la position singulière de La Harpe », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 245-255
- « Une rhétorique républicaine : l'Essai sur l'art oratoire de Joseph Droz (1799) », dans *Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, p. 257-268
- Une expérience rhétorique : l'éloquence de la Révolution*, Éric Négrel et Jean-Paul Sermain (dir.) (Oxford, Voltaire Foundation, 2002, SVEC)